

## **LES DIX COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES**

Référentiel des compétences du professeur des écoles → B.O. n°29 du 22 juillet 2010 – Arrêté du 12 mai 2010 – J.O. du 18 juillet 2010  
Déclinaison du référentiel de compétences des enseignants pour une formation des professeurs des écoles à l'exercice en école  
maternelle → circulaire n°2009-098 du 17/08/2009 parue au B.O. n°32 du 3 septembre 2009

Les compétences professionnelles à acquérir au cours de la formation mettent en jeu des connaissances, des capacités à les mettre en œuvre et des attitudes professionnelles. Déclinées en fonction du métier exercé, professeurs, conseillers principaux d'éducation, elles sont toutes, à un titre ou un autre, également indispensables.

### **Déclinaison pour l'école maternelle :**

La formation des enseignants à l'exercice en école maternelle, qu'elle soit initiale ou continue, est une formation d'enseignants polyvalents de l'école primaire. Elle relève donc d'un référentiel commun dont les composantes doivent être traitées en fonction des besoins de formation des personnels concernés.

Le présent document est organisé en référence à deux textes :

- le référentiel de compétences annexé à l'arrêté du 19 décembre 2006 dont il emprunte la structure ;
- le programme de l'école maternelle fixé par l'arrêté du 9 juin 2008.

Cet ensemble de textes vise à terme la maîtrise par tous les élèves du socle commun de connaissances et de compétences.

Il est structuré en huit rubriques correspondant à huit des compétences du référentiel. Les compétences relatives aux TICE et « se former et innover » ne sont pas développées ; elles relèvent de la formation de tous les professeurs des écoles.

En référence à chacune des huit compétences retenues, les points d'ancrage spécifiques du référentiel ont été identifiés ; ils figurent en gras.

Le document est donc composé de huit fiches portant chacune en titre une des compétences du référentiel, suivi immédiatement de l'extrait des programmes de l'école maternelle qui lui correspond.

Chaque fiche détaille ensuite des contenus de formation spécifiques nécessaires à l'enseignement dans les classes maternelles.

Les contenus de formation concernent les actions de formation initiale et continue sans qu'ils soient nécessairement traités selon l'organisation de la présentation qui en est faite ici. L'objectif de la formation est la maîtrise par les enseignants exerçant dans les classes maternelles de gestes professionnels qui peuvent être résumés dans six grands domaines, chacun de ces domaines mobilisant plusieurs des compétences du référentiel :

- la maîtrise de la communication orale dans la classe,
- le pilotage des activités et des apprentissages,
- le choix et la maîtrise des outils d'évaluation et de validation,
- la différenciation et la diversification pédagogique,
- la collaboration avec les partenaires de l'école et les parents,
- la capacité à conduire une réflexion sur sa pratique professionnelle.

○ <b>Compétence 1 (C1) : Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable</b>	<b>Page 2</b>
○ <b>Compétence 2 (C2) : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer</b>	<b>Page 3</b>
○ <b>Compétence 3 (C3) : Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale</b>	<b>Page 4</b>
○ <b>Compétence 4 (C4) : Concevoir et mettre en œuvre son enseignement</b>	<b>Page 5</b>
○ <b>Compétence 5 (C5) : Organiser le travail de la classe</b>	<b>Page 6</b>
○ <b>Compétence 6 (C6) : Prendre en compte la diversité des élèves</b>	<b>Page 7</b>
○ <b>Compétence 7 (C7) : Évaluer les élèves</b>	<b>Page 8</b>
○ <b>Compétence 8 (C8) : Maîtriser les technologies de l'information et de la communication</b>	<b>Page 8</b>
○ <b>Compétence 9 (C9) : Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école</b>	<b>Page 9</b>
○ <b>Compétence 10 (C10) : Se former et innover</b>	<b>Page 9</b>

## Compétence 1 (C1) : Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES
<p>Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent public, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles.</p> <p>Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogiques dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs.</p> <p>L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.</p>		
<p><i>Le professeur connaît :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ;</li> <li>2- les institutions (État et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation ;</li> <li>3- les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise ;</li> <li>4- la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens ;</li> <li>5- les grands principes du droit de la fonction publique et du code de l'éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligations de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple) ;</li> <li>6- le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.) ;</li> <li>7- la convention internationale des droits de l'enfant ;</li> <li>8- ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence ;</li> <li>9- l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement ;</li> <li>10- les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ;</li> <li>11- les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice ;</li> <li>12- le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice ;</li> <li>13- le rôle des différents conseils (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, d'une part, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, d'autre part).</li> </ol>	<p><i>Le professeur est capable :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>14- d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ;</li> <li>15- de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;</li> <li>16- de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;</li> <li>17- de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;</li> <li>18- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;</li> <li>19- de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.</li> </ol>	<p><i>Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>20- à faire comprendre et partager les valeurs de la République ;</li> <li>21- à intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'État (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;</li> <li>22- à respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;</li> <li>23- à respecter les élèves et leurs parents ;</li> <li>24- à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;</li> <li>25- à respecter, à sensibiliser et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage numérique dans la société de l'information ;</li> <li>26- à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;</li> <li>27- à prendre en compte la dimension civique de son enseignement.</li> </ol>

### **C1 : Déclinaison pour l'école maternelle :**

L'école primaire doit avoir des exigences élevées qui mettent en œuvre à la fois mémoire et faculté d'invention, raisonnement et imagination, respect des règles et esprit d'initiative.

L'école primaire développe le respect et la tolérance qui fondent les droits de l'homme et qui se traduisent au quotidien par le respect des règles de civilité et de politesse.

Devenir élève : l'objectif est d'apprendre à l'enfant à reconnaître ce qui le distingue des autres et à se faire reconnaître comme personne, à vivre avec les autres dans une collectivité organisée par des règles, à comprendre ce qu'est l'école et quelle est sa place dans l'école.

Il y apprend à : - respecter les autres et respecter les règles de la vie commune ;

- écouter, aider, coopérer ; demander de l'aide ;

- éprouver de la confiance en soi ; contrôler ses émotions ;

- identifier les adultes et leur rôle ;

- exécuter en autonomie des tâches simples et jouer son rôle dans des activités scolaires ;

- dire ce qu'il apprend.

La liberté pédagogique implique une responsabilité : son exercice suppose des capacités de réflexion sur les pratiques et leurs effets. Elle implique aussi, pour les maîtres, l'obligation de s'assurer et de rendre compte régulièrement des acquis des élèves.

Si un maître est d'abord maître du choix de sa méthode, il est au service des progrès de ses élèves par rapport aux objectifs des programmes.

### **Connaître l'histoire de l'école maternelle :**

#### **Connaissances historiques, politiques et institutionnelles : politique éducative de la France et ses enjeux, en comparaison avec d'autres pays européens.**

Savoir et comprendre que l'école maternelle française est fondée sur le choix historique de concevoir une responsabilité éducative des jeunes enfants partagée entre la famille et l'État par le biais d'une scolarisation dans le cadre de l'école publique.

Bien connaître l'histoire de l'école maternelle, les grandes étapes qui structurent son évolution, sa place et son rôle dans le système éducatif français.

Identifier les objectifs éducatifs et les distinguer des objectifs d'apprentissages scolaires dans les différents systèmes d'accueil ou de scolarisation des enfants de moins de 6 ans en Europe.

Connaître les principaux modèles pédagogiques qui fondent les grandes évolutions de l'école maternelle.

#### **Exercer une autorité bienveillante et adaptée :**

**Se faire respecter des élèves, respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'Éducation nationale.**

Mettre en œuvre les règles d'une école laïque, publique et gratuite pour tous dans le respect des besoins du jeune enfant et de sa sécurité affective, en relation avec la famille.

Connaître les éléments de la réglementation spécifiques de l'école maternelle (responsabilité, encadrement de certaines activités.).

<b>Compétence 2 (C2): Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer</b>		
<b>CONNAISSANCES</b>	<b>CAPACITÉS</b>	<b>ATTITUDES</b>
<p>Dans son usage de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral, le professeur doit être exemplaire quelle que soit sa discipline. Il est attentif à la qualité de la langue chez ses élèves. Qu'il présente des connaissances, fournisse des explications ou donne du travail, il s'exprime avec clarté et précision, en tenant compte du niveau de ses élèves. Il sait décrire et expliquer simplement son enseignement à la diversité de ses interlocuteurs, en particulier les parents.</p>		
<p>1- Tout professeur possède les connaissances attendues d'un diplômé de l'enseignement supérieur, dans la maîtrise de la langue écrite et orale (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).</p> <p><i>Le professeur des écoles connaît en outre :</i></p> <p>2- les mécanismes d'apprentissage du langage en maternelle et le développement des capacités d'expression orale tout au long de la scolarité primaire ;</p> <p>3- les mécanismes d'apprentissage de la lecture et ses obstacles ;</p> <p>4- les méthodes d'enseignement de la lecture et de l'écriture ;</p> <p>5- les règles fondamentales de l'orthographe et de la grammaire.</p>	<p><i>Le professeur est capable :</i></p> <p>6- de repérer les obstacles à la lecture, les déficiences du langage oral et écrit en identifiant les difficultés que peuvent rencontrer les élèves ;</p> <p>7- de construire des séquences d'enseignement qui visent des objectifs de développement de l'expression orale et écrite des élèves ;</p> <p>8- de communiquer avec clarté et précision et dans un langage adapté à l'écrit comme à l'oral :</p> <p>8-a . avec les élèves, au cours des apprentissages (transmission des connaissances, organisation du travail en classe et du travail personnel à fournir...) ;</p> <p>8-b . avec les parents, au cours des échanges personnalisés ou collectifs.</p>	<p><i>Le souci d'amener les élèves à maîtriser la langue conduit le professeur :</i></p> <p>9- à intégrer dans les différentes situations professionnelles l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves ;</p> <p>10- à veiller dans toutes les situations d'enseignement ou éducatives au niveau de langue des élèves, à l'écrit et à l'oral.</p>
<p><b>C2 : Déclinaison pour l'école maternelle :</b></p> <p>L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre. S'approprier le langage, pivot des apprentissages de l'école maternelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- échanger, s'exprimer,</li> <li>- comprendre,</li> <li>- progresser vers la maîtrise de la langue française.</li> </ul> <p>Découvrir l'écrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se familiariser avec l'écrit,</li> <li>- se préparer à apprendre à lire et à écrire.</li> </ul> <p>L'école maternelle a un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des déficiences ou des troubles, rôle qu'elle doit assumer pleinement, en particulier pour les troubles spécifiques du langage.</p> <p><u>Connaître les modalités d'acquisition du langage chez le jeune enfant :</u></p> <p><b>Connaissance des mécanismes d'apprentissage du langage à l'école maternelle et développement des capacités d'expression orale.</b></p> <p>Renforcer les connaissances relatives aux modalités d'acquisition et d'apprentissage du langage et de la langue, à l'évolution des productions langagières de la naissance jusqu'à 6 ans dans leurs dimensions linguistiques, culturelles et pragmatiques.</p> <p>Mener une réflexion à caractère professionnel sur l'articulation de ces connaissances avec les situations d'apprentissage conduisant à l'élaboration d'outils pour la classe.</p> <p>Bien connaître la didactique du français langue orale (domaine d'activité « S'approprier la langue »).</p> <p>Connaître et savoir situer les dernières recherches appliquées à la classe dans ce domaine.</p> <p><u>Connaître les modalités d'entrée dans la lecture et l'écriture (voir également le point 3 : s'approprier le langage) :</u></p> <p><b>Connaître les mécanismes d'apprentissage de la lecture et ses obstacles ; les méthodes de l'enseignement de la lecture et de l'écriture.</b></p> <p>Développer l'environnement linguistique et culturel nécessaire.</p> <p>Connaître les modalités d'entrée dans la lecture et l'écriture propres à l'école maternelle.</p> <p>Faire la part de ce qui relève de l'école maternelle et de ce qui relève de l'école élémentaire et organiser une progressivité des apprentissages par rapport aux repères des programmes.</p> <p><u>Maîtriser son propre langage à un niveau d'exigence accessible aux jeunes enfants :</u></p> <p><b>Communiquer avec clarté et précision et dans un langage adapté à l'écrit comme à l'oral avec les élèves et les parents.</b></p> <p>Savoir s'exprimer dans le groupe d'élèves dans un langage précis et construit, rendant compte de la complexité et de la richesse de la langue, tout en étant accessible aux élèves.</p> <p>Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.</p>		

### Compétence 3 (C3): Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES
<p>Une bonne maîtrise des savoirs enseignés est la condition nécessaire de l'enseignement.</p> <p>Le professeur a une connaissance approfondie et élargie de sa ou de ses disciplines et une maîtrise des questions inscrites aux programmes. Il connaît les composantes du socle commun de connaissances et de compétences, les repères annuels de sa mise en œuvre, ses paliers et ses modalités d'évaluation. Il aide les élèves à acquérir les compétences exigées en veillant à la cohérence de son projet avec celui que portent les autres enseignements.</p> <p>Il possède aussi une solide culture générale qui lui permet de contribuer à la construction d'une culture commune des élèves. Il pratique au moins une langue vivante étrangère.</p>		
<p><i>Le professeur des écoles connaît :</i></p> <p>1- les objectifs de l'école primaire et du collège</p> <p>2- les concepts et notions, les démarches et les méthodes dans chacun des champs disciplinaires enseignés à l'école primaire.</p> <p><i>Le professeur des lycées et collèges :</i></p> <p>3- connaît les objectifs de l'école primaire, du collège et du lycée</p> <p>4- maîtrise l'ensemble des connaissances dans sa ou ses disciplines et élargit sa culture aux disciplines connexes</p> <p>5- situe sa ou ses disciplines, à travers son histoire, ses enjeux épistémologiques, ses problèmes didactiques et les débats qui la traversent</p>	<p><i>Le professeur des écoles est capable</i></p> <p>6- d'organiser les divers enseignements en les articulant entre eux dans le cadre de la polyvalence ;</p> <p>7- de profiter de la polyvalence pour construire les apprentissages fondamentaux ;</p> <p>8- d'insérer dans les apprentissages les exercices spécifiques et systématiques pour développer les automatismes (lecture, écriture, calcul, grammaire, orthographe, éducation physique, etc.).</p> <p>Le professeur du second degré est capable d'organiser l'enseignement de sa discipline en cohérence avec les autres enseignements.</p>	<p><i>La maîtrise scientifique et disciplinaire du professeur le conduit à</i></p> <p>9- une attitude de rigueur scientifique ;</p> <p>10- à participer à la construction d'une culture commune des élèves.</p>
<p><b><u>C3 : Déclinaison pour l'école maternelle :</u></b></p> <p>Six domaines d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'approprier le langage.</li> <li>- Découvrir l'écrit.</li> <li>- Devenir élève.</li> <li>- Agir et s'exprimer avec son corps.</li> <li>- Découvrir le monde.</li> <li>- Percevoir, sentir, imaginer, créer.</li> </ul> <p><b><u>Maîtriser les disciplines de l'école primaire :</u></b></p> <p><b>Connaître les concepts et notions, les démarches et les méthodes dans chacun des champs disciplinaires enseignés à l'école primaire.</b></p> <p>Élucider les relations entre discipline et domaine d'activité tant au plan des contenus disciplinaires qu'à celui des méthodologies.</p> <p>Acquérir des connaissances sur les didactiques dans les différents domaines d'activités de l'école maternelle.</p> <p><b><u>Mettre en œuvre sa polyvalence :</u></b></p> <p><b>Organiser les divers enseignements en les articulant entre eux dans le cadre de la polyvalence et tirer parti de la polyvalence pour construire les apprentissages fondamentaux.</b></p> <p>Exploiter pleinement sa polyvalence d'enseignant du premier degré qui est un atout déterminant pour permettre à des enfants jeunes de réaliser des apprentissages structurés tout en développant toutes leurs potentialités (cognitives, motrices, sensibles, sociales).</p> <p>Mobiliser, dans ses pratiques professionnelles, les éléments d'une ouverture et de pratiques culturelles enrichissant le contenu de l'action pédagogique.</p> <p><b><u>Savoir différencier structuration et systématisation :</u></b></p> <p><b>Insérer dans les apprentissages les exercices spécifiques et systématiques pour développer les automatismes (calcul, lecture, écriture, grammaire, orthographe, éducation physique, etc.).</b></p> <p>Savoir construire des situations de classes propices à la structuration de connaissances ou de compétences sans faire entrer trop tôt l'enfant dans des procédures de systématisation ou d'automatisation qui relèvent de l'école élémentaire.</p> <p><b><u>Participer à la construction d'une culture commune :</u></b></p> <p><b>Participer à la construction d'une culture commune.</b></p> <p>L'école maternelle est le lieu de découverte et de première construction d'une culture commune nécessaire aux apprentissages.</p>		

## Compétence 4 (C4): Concevoir et mettre en œuvre son enseignement

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES
<p>Le professeur est un spécialiste de l'enseignement de sa ou de ses disciplines, c'est-à-dire qu'il est capable d'assurer, sur la durée d'une année scolaire, l'apprentissage effectif de ses élèves dans le cadre d'un enseignement collectif. Pour cela, il maîtrise la didactique de sa ou de ses disciplines, et il est capable de mettre en œuvre des approches pluridisciplinaires ; il connaît les processus d'apprentissage et les obstacles que peuvent rencontrer les élèves et la manière d'y remédier ; il est capable d'élaborer des programmations et de répartir les apprentissages dans le temps. Il sait prendre en compte ce qui a été réalisé précédemment.</p> <p>Le professeur peut être appelé à participer aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage et être formé en conséquence.</p>		
<p><i>Le professeur connaît :</i></p> <p>1- les objectifs à atteindre pour un niveau donné, dans le cadre de son enseignement ou de son domaine d'activité ;</p> <p>2- les programmes d'enseignement et les principales ressources, notamment numériques, qui le concernent à tous les niveaux d'enseignement des premier et second degrés;</p> <p>3- les fondements de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte, les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles possibles à ces processus ;</p> <p>4- les différents supports et les outils notamment numériques nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des apprentissages.</p>	<p><i>Le professeur est capable :</i></p> <p>5- de définir des objectifs d'apprentissage à partir des références des textes officiels ;</p> <p>6- de raisonner en termes de compétences ;</p> <p>7 – de mettre en œuvre une progression et une programmation sur l'année et sur le cycle ;</p> <p>8- de mettre en œuvre une progression différenciée selon les niveaux des élèves ;</p> <p>9- de s'appuyer sur ses connaissances des processus d'apprentissage des élèves et de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte ;</p> <p>10- d'intégrer dans son enseignement l'usage des technologies numériques</p> <p>11- de prendre en compte les résultats des évaluations dans la construction d'une progression pédagogique ;</p> <p>12- d'intégrer dans son enseignement la prévention des risques professionnels.</p>	<p><i>Le professeur est conduit :</i></p> <p>13- à développer des approches pluridisciplinaires et transversales fondées sur les convergences et les complémentarités entre les disciplines ;</p> <p>14- à construire des activités permettant d'acquérir la même compétence par le biais de plusieurs disciplines ;</p> <p>15- à mettre sa discipline au service de projets ou dispositifs pluridisciplinaires ;</p> <p>16- à apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires numériques ou non et livres du professeur associés, ressources documentaires numériques ou non, logiciels d'enseignement...).</p>

### **C4 : Déclinaison pour l'école maternelle :**

L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux.

En répondant aux divers besoins des jeunes enfants qu'elle accueille, l'école maternelle soutient leur développement. Elle élargit leur univers relationnel et leur permet de vivre des situations de jeux, de recherches, de productions libres ou guidées, d'exercices, riches et variés, qui contribuent à enrichir la formation de leur personnalité et de leur éveil culturel.

Mettre en œuvre les programmes et progressions de l'école maternelle et la liaison avec l'école élémentaire :

**Connaître les objectifs à atteindre pour un niveau donné, dans le cadre de son enseignement et les programmes d'enseignement à tous les niveaux d'enseignement du premier degré.**

**Définir des objectifs d'apprentissage à partir des références des textes officiels.**

**Raisonner en termes de compétences, en mettant en œuvre :**

- **une progression et une programmation sur l'année et sur le cycle,**

- **une progression différenciée selon les niveaux des élèves, en prenant en compte les résultats des évaluations.**

Savoir organiser des situations d'apprentissage qui ont du sens pour les élèves, qui sont adaptées à leurs besoins et aux exigences du programme et qui mettent en jeu des manipulations, l'expérience sensible, la recherche de solutions (situations d'expérimentations, problèmes) et des modalités variées de représentation.

Savoir prendre appui sur l'activité ludique pour faire construire des apprentissages.

Savoir organiser des situations de structuration et de mémorisation des acquisitions lorsque c'est nécessaire.

Rendre lisibles les objectifs d'apprentissage et évaluer les productions des élèves qui devraient attester leur atteinte en prenant appui sur les connaissances en didactique des différents domaines d'activités de l'école maternelle.

Concevoir en équipe et mettre en œuvre un projet concret de liaison entre cycle 1 et cycle 2 dans les domaines pédagogique et didactique.

Connaître les différentes phases du développement physiologique et psychologique de l'enfant jusqu'à 6 ans (voir également le point 6 : prendre en compte la diversité des élèves) :

**Les fondements de la psychologie de l'enfant, les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles possibles à ces processus.**

Connaître de façon approfondie les processus d'apprentissage et les caractéristiques du développement physiologique et psychologique du jeune enfant pour favoriser la réussite de tous les élèves ; s'appuyer sur ces connaissances pour repérer des signes éventuels d'alerte.

Mettre à profit les résultats de la recherche relative au développement de l'enfant et à la classe pour mieux évaluer et mieux appréhender les situations particulières des élèves.

Connaître et analyser les supports d'activités appropriés à l'école maternelle :

**Connaître les différents supports et les outils nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des apprentissages.**

**Être conduit à apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du maître, guides pédagogiques, ressources documentaires, logiciels d'enseignements.).**

Bien connaître les supports écrits et iconiques, leur fonctionnement et leur usage en milieu scolaire (imagiers, albums, documents .)

Être capable d'analyser les supports écrits existants ou fabriqués, les jeux et les jouets ainsi que les logiciels et didacticiels réservés aux jeunes enfants.

Varié les supports d'activité et veiller à un bon équilibre dans leur usage.

### Compétence 5 (C5): Organiser le travail de la classe

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES
Le professeur sait faire progresser tous les élèves d'une classe aussi bien dans la maîtrise des connaissances, des capacités et des attitudes que dans le respect des règles de la vie en société ; ses exigences portent sur les comportements et il fait en sorte que les élèves attachent de la valeur au travail personnel et collectif.		
1-L'École est partie prenante dans la formation des futurs citoyens. À ce titre, elle doit dispenser les règles du vivre-ensemble, inciter à la tolérance et au respect d'autrui. Cette mission d'éducation suppose que l'école est elle-même un lieu où la violence est exclue. À cette fin, il est essentiel que les futurs professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation disposent des connaissances de base en matière de gestion des groupes et des conflits.	<p><i>Le professeur est capable :</i></p> 2- de prendre en charge un groupe ou une classe, de faire face aux conflits, de développer la participation et la coopération entre élèves ; 3- d'organiser l'espace de la classe et le temps scolaire en fonction des activités prévues ; 4- d'organiser les différents moments d'une séquence ; 5- d'adapter les formes d'interventions et de communication aux types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions, vérification des consignes, etc.).	6- Dans toute situation d'enseignement, le professeur veille à instaurer un cadre de travail permettant l'exercice serein des activités.

#### **C5 : Déclinaison pour l'école maternelle :**

L'école maternelle s'appuie sur le besoin d'agir, sur le plaisir du jeu, sur la curiosité et la propension naturelle à prendre modèle sur l'adulte et sur les autres.

L'organisation du temps y respecte les besoins et les rythmes biologiques des enfants.

Les activités proposées à l'école maternelle doivent offrir de multiples occasions d'expériences sensorielles et motrices en totale sécurité.

Savoir gérer le groupe :

- Les savoirs et les techniques relatives à la gestion des groupes et des conflits.

- Les différents types d'organisation du travail au sein de la classe.

**Prendre en charge un groupe ou une classe, faire face aux conflits, développer la participation et la coopération entre élèves.**

**Dans toute situation d'enseignement, le professeur veille à instaurer un cadre de travail permettant l'exercice serein des activités.**

Savoir concevoir et gérer les alternances entre des situations de rapport individuel avec chaque enfant et des situations collectives.

Adapter attitudes et discours aux capacités (sociales, langagières, cognitives) de chaque élève en fonction de son âge et de sa personnalité pour favoriser le travail collectif et la relation sociale d'apprentissage.

Savoir gérer le groupe et les règles qui régissent les relations inter individuelles tout en respectant l'individualité de chacun.

Savoir gérer le temps :

**Organiser ... le temps scolaire.**

**Organiser les différents moments d'une séquence.**

Savoir organiser le temps de la classe en fonction des besoins variables d'enfants de 2 à 6 ans.

Savoir concevoir un rythme de vie et d'activité au niveau de la classe, notamment de la classe à plusieurs cours, qui respecte les besoins du jeune enfant et s'inscrit dans une progressivité de la petite à la grande section.

Savoir équilibrer, dans le temps de classe, des situations variées (jeux, situations d'exercices, recherches et expériences guidées et commentées, apports culturels), en proportions compatibles avec les capacités de chaque âge.

Savoir gérer l'espace :

**Organiser l'espace de la classe.**

Organiser le lieu de travail des élèves pour qu'il permette la diversité des apprentissages en toute sécurité physique et affective.

Savoir amener progressivement tous les enfants à la maîtrise consciente de l'espace scolaire et plus généralement de l'espace proche.

Savoir organiser les situations d'apprentissage pour accompagner chaque enfant / élève :

**Adapter les formes d'interventions et de communication en fonction des types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions, vérification des consignes, ..)**

Savoir placer les enfants en situation d'activité et mettre en œuvre les procédures d'étayage nécessaires pour qu'ils s'y maintiennent.

Savoir apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches attendues de l'enfant tout en lui laissant la part d'initiative et de tâtonnement propice à l'apprentissage.

Savoir laisser aux enfants le soin de faire, sans aide, les expériences nécessaires pour consolider les apprentissages et inscrire, dans la durée, les acquisitions.

### Compétence 6 (C6): Prendre en compte la diversité des élèves

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES
<p>Le professeur met en œuvre les valeurs de la mixité, qu'il s'agisse du respect mutuel ou de l'égalité entre tous les élèves.</p> <p>Il sait différencier son enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves, afin que chaque élève progresse. Il prend en compte les différents rythmes d'apprentissage, accompagne chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers. Il sait faire appel aux partenaires de l'école en tant que de besoin.</p> <p>Il connaît les mécanismes de l'apprentissage dont la connaissance a été récemment renouvelée, notamment par les apports de la psychologie cognitive et des neurosciences.</p> <p>Il amène chaque élève à porter un regard positif sur l'autre et sur les différences dans le respect des valeurs et des règles communes républicaines.</p>		
<p><i>Le professeur connaît :</i></p> <p>1- les éléments de sociologie et de psychologie lui permettant de tenir compte, dans le cadre de son enseignement, de la diversité des élèves et de leurs cultures ;</p> <p>2- les dispositifs éducatifs de la prise en charge de la difficulté scolaire et des élèves en situation de handicap.</p>	<p><i>Le professeur est capable :</i></p> <p>3- de prendre en compte les rythmes d'apprentissage des élèves ;</p> <p>4- de déterminer, à partir des besoins identifiés, les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des savoirs et des savoir-faire prescrits ;</p> <p>5- d'adapter son enseignement à la diversité des élèves (pédagogie différenciée, aide personnalisée, programme personnalisé de réussite éducative) en s'appuyant notamment sur les outils numériques à sa disposition et à celle des élèves ;</p> <p>6- dans le premier degré, de contribuer, avec les personnels qualifiés, à la mise en œuvre des aides spécialisées ;</p> <p>7- au lycée de mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé ;</p> <p>8- de participer à la conception d'un « projet personnalisé de scolarisation », d'un « projet d'accueil individualisé » pour les élèves à besoins particuliers et les élèves handicapés ou malades en s'appuyant sur des démarches et outils adaptés et sur les technologies de l'information et de la communication.</p>	<p><i>Le professeur veille :</i></p> <p>9- à préserver l'égalité et l'équité entre élèves ;</p> <p>10- à ce que chaque élève porte un regard positif sur lui-même et sur l'autre.</p>

#### **C6 : Déclinaison pour l'école maternelle :**

La mise en œuvre du programme doit prendre en compte les étapes et le rythme du développement de l'enfant.

L'école maternelle a un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des déficiences ou des troubles, rôle qu'elle doit assumer pleinement, en particulier pour les troubles spécifiques du langage.

Savoir prendre en compte les différences entre enfants :

**Il sait différencier son enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves, afin que chaque élève progresse ... Le professeur est capable de prendre en compte les rythmes d'apprentissage des élèves.**

Prendre en compte les différences de développement, d'acquisitions, de rythmes entre enfants.

Savoir adapter les exigences scolaires, sans les réduire, pour favoriser le développement de chaque élève de manière cohérente et adaptée.

Savoir repérer chez l'enfant des troubles ou des déficiences, notamment les troubles spécifiques du langage :

**Il accompagne chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers. Il sait faire appel aux partenaires de l'école en tant que de besoin.**

Savoir repérer des signes d'alertes pouvant laisser penser à un trouble ou une déficience, notamment dans le domaine du langage.

Connaître les rôles et attributions des personnels de l'éducation nationale, des partenaires de soins et des équipes pluridisciplinaires dans le cadre de leurs missions de prévention, de repérage et de prise en charge du handicap et des grandes difficultés.

### Compétence 7 (C7): Évaluer les élèves

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES
<p>Le professeur sait évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences atteint par les élèves. Il utilise le résultat des évaluations pour adapter son enseignement aux progrès des élèves. Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions. Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.</p>		
<p><i>Le professeur connaît</i></p> <p>1- les différentes évaluations qu'il peut être amené à pratiquer ainsi que les usages qui peuvent en être faits ;</p> <p>2- les principes et outils de validation et de certification</p>	<p><i>Le professeur est capable :</i></p> <p>3- de comprendre les fonctions de l'évaluation ;</p> <p>4- de concevoir des évaluations aux différents moments de l'apprentissage, c'est-à-dire :</p> <p>4-a . définir le niveau d'exigence de l'évaluation,</p> <p>4-b . utiliser différentes méthodes d'évaluation (tests, feuilles de positions, grilles d'observation, etc.),</p> <p>4-c . adapter le support et le questionnement en référence aux objectifs et au type d'évaluation que l'on souhaite mener,</p> <p>4-d . expliciter les consignes, guider les élèves dans la préparation de l'évaluation,</p> <p>4-e . expliciter les critères de notation,</p> <p>4-f . analyser les réussites et les erreurs constatées,</p> <p>4-g . concevoir des activités de remédiation et de consolidation des acquis (exercices d'entraînement, exercices de mémorisation oraux ou écrits, activités d'aide, de soutien et d'approfondissement, etc.) ;</p> <p>5- de développer les compétences des élèves dans le domaine de l'autoévaluation ;</p> <p>6- de pratiquer la validation des acquis, l'évaluation certificative (examens, contrôle en cours de formation, compétences linguistiques incluses dans le cadre européen commun de référence pour les langues, paliers de validation du socle commun, B2I, etc.).</p>	<p><i>Le professeur pratique l'évaluation dans le cadre d'une relation claire et de confiance et pour cela :</i></p> <p>7- il mesure ses appréciations ;</p> <p>8- il valorise l'exercice et le travail personnel des élèves ;</p> <p>9- il veille à ce que chaque élève soit conscient de ses progrès, du travail et des efforts qu'il doit produire.</p>

#### C7 : Déclinaison pour l'école maternelle :

On se référera aux compétences de fin d'école maternelle décrites en fin de chaque domaine d'activité ainsi qu'aux progressions.

Connaître les modalités de l'évaluation des élèves les mieux adaptées à l'école maternelle :

**Le professeur connaît les différentes évaluations qu'il peut être amené à pratiquer.**

Connaître et savoir mettre en œuvre les techniques d'évaluation les mieux adaptées aux jeunes enfants permettant des bilans objectifs.

Savoir notamment développer les méthodes d'observation des élèves en situation scolaire.

Acquérir des compétences pour la régulation des parcours d'apprentissage sur la base d'une observation critériée et analysée.

Communiquer à chaque parent l'évaluation des progrès de l'enfant (voir également le point 8.2 : coopérer avec les parents et les partenaires) :

**Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.**

Savoir présenter à ses parents les progrès de chaque enfant scolarisé en référence aux programmes, dans une vision dynamique et positive de l'apprentissage.

Apprendre à commenter de façon formative des travaux d'élèves sans confondre évaluation et notation.

Associer les élèves à l'évaluation de leurs progrès :

**Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions.**

Connaître et mettre en œuvre les techniques d'évaluation associant les élèves pour leur permettre une première prise de conscience des apprentissages scolaires.

Permettre à chaque élève de mesurer le chemin parcouru pour qu'il ait conscience de ce qu'il apprend.

### Compétence 8 (C8): Maîtriser les technologies de l'information et de la communication

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES
<p>Tout professeur est concerné par l'usage des outils numériques et leur intégration dans les pratiques pédagogiques. Au sortir de sa formation universitaire il doit avoir acquis les compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des technologies de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle.</p> <p>Les connaissances et les capacités attendues sont celles relatives aux compétences du certificat informatique et internet de niveau 2 "enseignant", attesté dans le cadre du master.</p>		
<p><i>Le professeur maîtrise :</i></p> <p>1- les connaissances relatives aux compétences inscrites dans le référentiel du C2I de niveau 2 "enseignant" ;</p> <p>2- les droits et devoirs liés aux usages des TIC.</p>	<p><i>Le professeur est capable de :</i></p> <p>3- concevoir, préparer et mettre en œuvre des contenus d'enseignement et des situations d'apprentissage s'appuyant sur les outils et ressources numériques ;</p> <p>4- participer à l'éducation aux droits et devoirs liés aux usages des technologies de l'information et de la communication ;</p> <p>5- s'impliquer dans l'éducation à un usage civique, éthique et responsable des réseaux numériques ouverts sur l'internet et à leurs risques de dangers éventuels;</p> <p>6- utiliser les TIC et les outils de formation ouverte et à distance pour actualiser ses connaissances ;</p> <p>7- travailler en réseau avec les outils du travail collaboratif.</p>	<p><i>Le professeur observe une attitude :</i></p> <p>8- critique vis-à-vis de l'information disponible ;</p> <p>9- réfléchi et responsable dans l'utilisation des outils interactifs exigée des élèves.</p> <p>10- Il actualise ses connaissances et compétences au cours de son exercice professionnel.</p>

### Compétence 9 (C9): Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES
<p>Le professeur participe à la vie de l'école ou de l'établissement. Il contribue également à la vie de l'institution scolaire à l'échelle de la circonscription du premier degré, du département, de l'académie ou même à celle du territoire national en participant à la formation initiale et continue des professeurs.</p> <p>Il travaille avec les équipes éducatives de l'école et de ses classes ainsi qu'avec des enseignants de sa ou de ses disciplines. Le conseil des maîtres à l'école, le conseil pédagogique au collège ou au lycée constituent des instruments privilégiés du travail en équipe.</p> <p>Le professeur coopère avec les parents et les partenaires de l'école.</p> <p>Il aide l'élève à construire son projet d'orientation.</p>		
<p><i>Le professeur connaît :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- le rôle et la fonction des associations de parents d'élèves ;</li> <li>2- les partenaires et les interlocuteurs extérieurs à l'école avec lesquels il est amené à travailler ;</li> <li>3- pour ce qui le concerne, les conventions et protocoles liant le ministère de l'Éducation nationale à d'autres ministères ou organismes;</li> <li>4- les dispositifs d'aide à l'insertion des élèves ;</li> <li>5- les procédures d'orientation et les différentes voies dans lesquelles les élèves peuvent s'engager.</li> </ul>	<p><i>Le professeur est capable :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>6- d'inscrire sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement, notamment :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>6-a . dans le domaine de la programmation des enseignements ;</li> <li>6-b . dans le domaine de l'évaluation (supports et échelles d'évaluation harmonisés, livrets scolaires, bulletins trimestriels...);</li> <li>6-c . dans le domaine de l'orientation ;</li> <li>6-d . dans le domaine de l'aide et de l'insertion des élèves, en collaboration avec les autres personnels (professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation, enseignants du réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED), personnels d'orientation et du secteur médico-social, etc.);</li> <li>6-e . dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle par la connaissance des principaux partenaires (professionnels et établissements relevant du ministère chargé de la Culture, collectivités territoriales, associations) ;</li> <li>6-f . dans le domaine des partenariats éducatifs avec les services de l'État (culture, emploi, justice, police, environnement et développement durable, défense, etc.) ;</li> </ul> </li> <li>7- de communiquer avec les parents :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>7-a . en contribuant à l'établissement d'un dialogue constructif dans le but de les informer sur les objectifs de son enseignement ou de son activité, de rendre compte des évaluations dans un langage adapté, d'examiner les résultats, les aptitudes de leurs enfants, les difficultés constatées et les possibilités d'y remédier ;</li> <li>7-b . en mobilisant ses connaissances dans le domaine de l'orientation pour aider l'élève et ses parents dans l'élaboration d'un projet professionnel ;</li> </ul> </li> <li>8- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques et de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;</li> <li>9- d'utiliser les possibilités offertes par les services éducatifs installés auprès des musées et autres institutions culturelles, notamment dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;</li> <li>10- de favoriser l'engagement des parents dans la vie de l'établissement comme dans la valorisation des savoirs ;</li> <li>11- de travailler via les réseaux numériques professionnels ;</li> <li>12- de s'impliquer dans des tâches de formation.</li> </ul>	<p><i>Le professeur observe,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>13- dans l'exercice de son activité professionnelle, une attitude favorisant le travail collectif, le dialogue avec les parents et la dimension partenariale.</li> </ul>

#### C9 : Déclinaison pour l'école maternelle :

Le projet d'école est le moyen de garantir la continuité nécessaire entre l'école maternelle et l'école élémentaire dont la grande section, classe de l'école maternelle mais aussi première année des apprentissages fondamentaux, est la charnière. Il est conçu et mis en œuvre en liaison avec l'école élémentaire et peut être commun aux deux écoles. La participation effective des parents au projet d'école et plus largement à la vie de l'école est recherchée.

#### Travailler en équipe et mutualiser les pratiques :

##### Le professeur participe à la vie de l'école et de l'établissement.

**Il contribue également à la vie de l'institution scolaire à l'échelle de la circonscription du premier degré, en participant à la formation initiale et continue des professeurs.**

Partager et mutualiser des pratiques dans le cadre de l'école et du groupe scolaire associant l'école maternelle et l'école élémentaire.

Savoir collaborer avec un(e) ATSEM en assumant l'entière responsabilité pédagogique de la classe dans le respect de ses attributions.

Le cas échéant, savoir collaborer avec un(e) auxiliaire de vie scolaire pour optimiser les possibilités d'apprentissage et développer l'accès à l'autonomie de l'enfant.

Participer aux formations en circonscription dans un souci de mutualisation et d'analyse de pratiques.

Contribuer à l'accueil dans l'école des enseignants débutants en école maternelle en les aidant à développer leurs compétences professionnelles grâce aux échanges au sein de l'équipe.

#### Coopérer avec les parents et les partenaires :

Savoir écouter, dialoguer et communiquer avec les parents individuellement comme au niveau de l'école.

Accompagner les parents dans leur découverte de l'école, de ses règles et de son fonctionnement.

Rendre lisibles, pour les parents et les partenaires, les objectifs de l'école maternelle, sa place dans le cursus scolaire.

#### Connaître les différents partenaires de l'école :

Connaître les services sociaux et judiciaires, les structures d'accueil et de soin, travailler ensemble en complémentarité avec les structures de la petite enfance.

### Compétence 10 (C10): Se former et innover

CONNAISSANCES	CAPACITÉS	ATTITUDES
<p>Le professeur met à jour ses connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques, il sait faire appel à ceux qui sont susceptibles de lui apporter aide ou conseil dans l'exercice de son métier.</p> <p>Il est capable de faire une analyse critique de son travail et de modifier, le cas échéant, ses pratiques d'enseignement.</p>		
<p><i>Le professeur connaît l'état de la recherche :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- dans sa discipline ;</li> <li>2- dans le domaine de la didactique, de la pédagogie et de la transmission de savoirs (processus d'apprentissage, didactique des disciplines, utilisation des technologies de l'information et de la communication, etc.);</li> <li>3- Le professeur connaît la politique éducative de la France.</li> </ul>	<p><i>Le professeur est capable</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>4- de tirer parti des apports de la recherche et des innovations pédagogiques pour actualiser ses connaissances et les exploiter dans sa pratique quotidienne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5- Le professeur fait preuve de curiosité intellectuelle et sait remettre son enseignement et ses méthodes en question.</li> <li>6- Il s'inscrit dans une logique de formation professionnelle tout au long de la vie, notamment via les réseaux numériques.</li> </ul>

